

Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation2 p. (347r, 348v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51317>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 août 1883](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Claris, Aristide \(1843-1916\)](#)
Lieu de destination 62, rue de Dunkerque, Paris
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Claris propose de faire un essai d'un mois à la rédaction du journal *Le Devoir* : Godin estime cela difficile car il devrait se séparer de son rédacteur actuel. Il énumère les principes du journal que le rédacteur qu'il cherche devrait respecter. Il précise que les précédents rédacteurs du journal ont été rémunérés 250 à 300 F par mois.

Notes Les principes soutenus par le journal *Le Devoir* énumérés par Godin peuvent être comparés à ceux présentés en première page du numéro du 23 septembre 1883 du journal (voir en ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/593/70/832/0/0>, consulté le 7 septembre 2023).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Emploi](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Génie 10 aout 1888

- Monsieur.

Vous me proposez un
étau à un mois à la rédaction
du "Devoir", cela présente quelque
difficulté car cet état ne pour-
rait aisément se faire qu'en
renonçant mon rédacteur
actuel.

Je ne ferai cela que si je
pouvais voir la rédaction de le
remplacer par un rédacteur
qui accepterait de faire "Le
Devoir" par goût pour les
doctrines qu'il représente et
pour aider à la propagation
des faits accomplis ici, con-

M. L'Herit, membre de l'association
syndicale des journalistes républicains.

cernant l'amélioration archi-
tecturale de l'habitation en
faveur des classes laborieuses,
l'éducation et l'instruction
de l'enfance, l'assurance mu-
tuelle contre la maladie, les
accidents et la vieillesse ou
les garanties nécessaires à
l'existence, la participation
des services aux bénéfices ou
l'association du travail et du
capital dans la répartition de
la richesse, enfin l'épargne
des impôts concourant au dé-
veloppement des ressources publi-
ques sur la richesse acquise,
et l'abolition des onerées per-
manentes, l'arbitrage entre ma-
tions et l'organisation de la
paix.

Ils sont, rapidement

épouvantes, les principes
fondamentaux que la rédac-
tion du "Savant" me doit
joueront j'espère de rire.

Peut-être est-ce le rédacteur qui
répondrait à ces conditions que
vous appellez "l'oiseau rare"
demandé par moi ? Il est
évident qu'un rédacteur dont
les convictions seraient une
opposition aux ces principes
ne ferait pas mon affaire.
Mais je ne demande pas que
tous les sujets soient traités
par lui ex-professor; je donne
en ces matières ma part
de rédaction. Ce qu'il faut,
c'est que le rédacteur ne se mette
pas en contradiction avec ces
données.

Il ya une autre difficulté;
il n'est pas exact que j'ais
offert 400 francs par mois.
Je n'ai jusqu'ici payé que
150 et 200 francs par mois.
Pour dépasser ces chiffres, il
me faudrait avoir la certitude
d'une collaboration à la
hauteur des besoins.

Vous pourrez, après cette
lettre, apprécier la nécessité de
donner à ces personnes.
Je vous prie de m'en dire
plus longue.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes civilités.